

## GT Gouvernance

### Propositions du Comité de pilotage Ecophyto « gouvernance » de la Martinique réuni le 23 novembre 2015

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt consacre la spécificité des régions ultra marines en actant notamment la création d'un COSDA (comité d'orientation stratégique et de développement agricole) placé sous l'autorité du Préfet de Région et, comme c'est le cas en Martinique, de la collectivité territoriale compétente. Le COSDA a pour objectif de définir une vision stratégique partagée par l'ensemble des partenaires en charge du développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et d'assurer la cohérence entre les divers dispositifs de soutien et les financements afférents, dont la qualité agro-écologique ; Ses membres sont évidemment souvent aussi les partenaires du Plan Ecophyto.

**Le Copil Ecophyto propose que la future section du COSDA en charge de l'agro-écologie constitue le cadre structurant, la référence de la gouvernance du Plan Ecophyto II à mettre en place. Les grandes orientations du PRAD pourront ainsi être prises en compte dans la gouvernance ECOPHYTO, et réciproquement les objectifs d'ECOPHYTO pourront être valorisés au sein de la COSDA.**

Il est prévu par ailleurs qu'un comité des financeurs adossé au COSDA, composé des décideurs financiers dont notamment l'Office de l'eau de la Martinique (ODE), proposera les financements attribués au niveau régional au bénéfice de l'agro-écologie, dont les crédits Ecophyto.

**Le COSDA et son comité des financeurs permettront d'actionner les leviers financiers réglementaires et supra-réglementaires.**

Piloté par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, il est proposé que la gouvernance du plan Ecophyto II associe, également au niveau régional, ces deux composantes. **A cette fin, la gouvernance régionale s'appuiera sur un Comité régional d'orientation et de suivi (CROS) du plan Ecophyto piloté par les services de l'État .**

**Le Copil Ecophyto propose que la DAAF et la DEAL (en association avec l'ODE, son partenaire opérationnel), assurent le co-pilotage du CROS.**

Des groupes techniques adaptés au contexte local seront maintenus et/ou créés afin d'associer l'ensemble des parties prenantes : administrations, professionnels agricoles et non agricoles, recherche, organisations non gouvernementales... aux actions mises en œuvre. Les groupes rendent un avis sur les fiches de demandes de financement.

**Dans ce cadre, le Copil Ecophyto propose de maintenir les comités de pilotage existants consacrés aux :**

- usages orphelins,
- communication,
- jardins et espaces verts,
- création des filières pérennes d'élimination des intrants agricoles en fins de vie,
- surveillance biologique du territoire
- indicateurs

**et de créer un Copil spécifique à la gouvernance.**

Compte tenu du contexte nouveau propre à la mise en place des instances de concertation, les propositions relatives à la gouvernance seront amenées à évoluer. Aussi, un comité de pilotage de la gouvernance veillera à garantir la cohérence des actions du plan Ecophyto avec les autres actions de développement mises en œuvre au niveau régional.

Dans ce cadre, un rapprochement avec l'animation des actions structurantes (ETP structuration) et le réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) veillera à la cohérence des actions visant la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques.

**Le Copil Ecophyto propose un rapprochement des instances de pilotage d'Ecophyto et du RITA (CPR) en assurant une participation réciproque aux réunions de gouvernance propres à chaque dispositif. Ces instances assureront une action cohérente d'expertise et de reporting auprès de la section du COSDA chargée de l'agro-écologie.**

Par ailleurs, sans maîtrise des risques sanitaires, il n'y a ni préservation de la santé publique, ni développement économique durable. Aussi, il apparaît essentiel que la gouvernance du plan Ecophyto soit coordonnée avec les orientations de la politique sanitaire conduite par le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV). A cet fin, le comité régional d'épidémiologie-surveillance (CRE) organise en lien avec le CROPSAV et la FREDON, organisme à vocation sanitaire (OVS) pour la Martinique, la surveillance biologique du territoire (SBT). Ce comité est placé sous la co-présidence du Directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et du Président de la Chambre d'agriculture. Chaque filière mobilise de nombreux partenaires et est animée par un animateur filière. La coordination des différents réseaux de veille sanitaire est assurée par l'animateur inter-filières au sein de la Chambre d'Agriculture.

**Le CRE doit persister en lien avec la section végétale du CROPSAV et les acteurs historiques de la surveillance biologique du territoire, notamment de la FREDON, qui est un observateur important de l'épidémiologie-surveillance.**

En soutien au pilotage régional du plan par le chef de projet Ecophyto en DAAF, un animateur spécialement dédié à Ecophyto est présent en Chambre d'agriculture. Cet animateur, en plus de contribuer à la mise en œuvre des actions régionales, coordonne et participe activement à la communication. De nombreuses actions de communication et de sensibilisation sont ainsi mises progressivement en place sur le terrain. La Chambre d'agriculture participe à l'animation du plan Ecophyto au niveau régional et à son appropriation par les acteurs locaux. Elle réalise des actions de communication à destination de différents publics : agriculteurs principalement, conseillers, grand public...

**Le Copil Ecophyto propose le maintien des missions de chef de projet en DAAF et d'animateur à la Chambre d'agriculture, ce rôle étant renforcé par l'action de l'ETP "structuration", au cœur du transfert de l'innovation.**

Afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et notamment rechercher l'implication des filières et des agriculteurs au plan Ecophyto rénové et plus généralement au projet agro-écologique, l'organisation d'un séminaire de lancement du plan Ecophyto II en région permettrait d'associer les producteurs au dispositif et élaborer la feuille de route de la mise en œuvre de la politique régionale de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un cadre de gouvernance participative (concertation, remontées terrain).

**Pour ce faire, le Copil Ecophyto propose l'organisation en région début 2016, d'un séminaire destiné aux agriculteurs et responsables des OPA des filières végétales (et leur personnel technique), consacré au plan Ecophyto II et visant à l'appropriation des actions du plan et l'élaboration de la feuille de route de la mise en œuvre de la politique régionale de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cette feuille de route s'exprimera notamment dans les actions spécifiques aux DOM relatives au développement des connaissances et de l'expérimentation (action 27.2) et de l'amélioration du transfert agricole (action 27.6).**